



6^{ème} Festival d'Aquarelle de WASSY

15 au 23 juin 2019

Présentation et règlement

L'association *Expression Artistique de Wassy* propose son sixième Festival d'Aquarelle à Wassy (52130)

Dates du festival : du 15 au 23 juin 2019 inclus

6 lieux d'exposition :

1. La grande salle des halles
2. La grande salle du conseil municipal
3. La salle Ménissier (salle décorée de fresques XIX^e)
4. La médiathèque
5. Le foyer du théâtre
6. La salle Oudot
7. +, éventuellement, d'autres lieux à déterminer

Organisation du festival :

Les œuvres présentées sont figuratives ou non.

Pas de thème imposé.

Les copies ou plagiat sont interdits. Les travaux de stage ne sont pas acceptés.

Les tableaux sont encadrés avec soin.

Les tableaux seront accrochés et décrochés par l'artiste ou par une personne mandatée.

Chaque artiste disposera de 2 panneaux d'accrochage de 2 m X 2, 40 m¹ et déterminera donc lui-même le nombre de tableaux qu'il expose, en fonction de leur format.

En cas de vente, il sera laissé libre choix à l'acquéreur de laisser l'œuvre en exposition ou de l'emporter s'il habite à plus de 100 km ; si un tableau est emporté, l'artiste peut le remplacer par un autre tableau.

Aucun tableau ne pourra rester à la charge de l'association en fin de festival. Si c'est le cas les œuvres seront renvoyées à l'artiste à ses frais.

Les artistes qui le souhaitent peuvent également proposer à la vente leurs posters, cartes, affiches, livres...

Ils seront responsables de ces ventes qui ne s'effectueront qu'en leur présence ou en présence d'une personne mandatée, et ce dans un espace réservé à cette fin. Une fois l'objet choisi, l'artiste donnera au client un ticket pour ce dernier payé à la caisse du festival, laquelle lui redonnera ensuite le ticket avec la mention « payé », ce qui lui permettra de récupérer ce qu'il a acheté auprès de l'artiste.

Frais de participation

Les droits d'accrochage sont de 90€. Chaque artiste s'engage par ailleurs à verser à l'association *Expression Artistique de Wassy*, une commission de 10% sur le montant de ses ventes. En revanche, l'artiste conservera l'intégralité de ce qu'il aura pu encaisser en donnant des stages ou des formations.

Assurances :

L'assurance de l'association couvre les dégâts ou pertes à hauteur de 77000€. Mais attention, cette assurance ne prend en compte que la valeur de « fabrication » des tableaux, c'est-à-dire leur coût matériel et non leur valeur marchande.

Logement :

Les membres de l'association et les peintres locaux se proposent, en toute convivialité, de loger les peintres qui le désirent. S'adresser dans ce cas à l'office du tourisme www.lacduder.com qui proposera des possibilités de logement. Il est à noter que ce type d'hébergement est réservé aux seuls artistes et non à leur famille ou à leurs amis. Autres possibilités : camping municipal, hôtel à Saint-Dizier ou Montier en Der. De nombreux gîtes ou chambres d'hôtes existent également dans la région. Les liens Internet concernant le logement sont indiqués sur le blog du festival : voir notamment www.lacduder.com

Conditions d'admission :

- Chaque candidature sera soumise à une commission de sélection indépendante du festival. Il n'y aura pas de peintres invités : **cependant, début 2019, une modification est intervenue à ce sujet : pour les peintres qui ont déjà été sélectionnés lors des festivals passés, il n'y aura pas de sélection ; cependant l'envoi du dossier reste indispensable, afin que l'association dispose d'éléments pour le catalogue, et connaisse le degré d'implication prévu par chaque artiste.**
- La présence des artistes étant appréciée lors du festival, il est demandé à ceux-ci d'être sur place :
 - Soit les 2 WE (le vendredi - samedi ou le samedi - dimanche)
 - Soit un WE + 2 jours en semaine
- Chaque artiste pourra présenter des offres d'animation (stages, démonstrations, conférences...) Ce critère sera pris en compte par la commission de sélection. L'association fournira l'aide logistique (communication, inscription des stagiaires, salles).

Dossier de candidature :

- Date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) des candidatures **15 mars 2019**. Les dossiers sont à envoyer à Mme Anne-Marie Sido (adresse ci-dessous)

Éléments à fournir :

- **Fiche de candidature** complétée et signée. *Il n'y a pas de fiche type, chaque artiste fournit les éléments mentionnés ci-dessous, en n'oubliant pas, le cas échéant, de mentionner son offre d'animation.*
- **1 CD**, étiqueté au nom de l'artiste, emballé sous cache rigide, contenant :
 - 8 à 10 photos d'aquarelles récentes et représentatives du travail de l'artiste. Les photos numériques doivent être d'une bonne résolution, non retouchées et en format JPEG. Indiquer le titre et le format des œuvres.
- **Un texte d'une dizaine de lignes** où l'artiste présentera son œuvre, sa façon de peindre et ce qui lui tient à cœur.
- **Un CV** (succinct, svp !) relatant le parcours de l'artiste et ses expositions (on peut adjoindre des coupures de presse).
- Ce dossier peut aussi être envoyé par Internet à festivaquarellewassy@laposte.net
- La commission de sélection confirmera ou infirmera à l'artiste sa participation au festival au plus tard le **1^{er} avril 2019**. Les dossiers de candidature ne seront pas renvoyés mais pourront être récupérés au moment du festival ou par tout autre moyen.
- L'artiste accepté au festival remplira une **fiche d'inscription ferme** avec la liste, les dimensions et le prix des œuvres qu'il compte exposer. Cette fiche d'inscription ferme est téléchargeable sur le blog du festival www.festivalaquarellewassy.fr

Contacts :

Inscriptions :

Anne-Marie SIDO
4, route de Reynel
52700 MANOIS
Tél. 03 25 02 81 57
06 78 78 71 73

festivaquarellewassy@laposte.net

Organisation :

Agnès JEAN - 06 01 79 19 64 agnes.jean52@orange.fr
Nicole BRUNET - 06 43 06 51 90 nicole.helene.brunet@wanadoo.fr

6^{ème} Festival d'Aquarelle de Wassy
www.festivalaquarellewassy.fr / festivaquarelle@laposte.net